VILLE de BANNALEC

TI-KÊR BANALEG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2015

L'An deux mil quinze, le trois avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le 27 mars deux mil quinze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :
M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT,M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, , M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET,M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etait absent :
M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à M. Roger CARNOT

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.
Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2015.

DEL 03,04,2015-024: Approbation des budgets primitifs 2015

Considérant les débats de la commission des finances qui s'est réunie le mardi 17 mars 2015,

Entendue la lecture des budgets primitifs,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve les budgets primitifs de l'exercice 2015 équilibrés en recettes et en dépenses, à :

Commune :
- Fonctionnement : 4 855 472 euros
- Investissement : 4 017 000 euros

Service des Eaux :
- Fonctionnement : 674 000 euros
- Investissement : 1 036 909 euros

Assainissement :
- Fonctionnement : 338 200 euros
- Investissement : 625 756 euros

Ateliers relais :
- Fonctionnement : 41 650 euros
- Investissement : 64 430 euros

Pompes funèbres :
- Fonctionnement : 27 000.00 euros

Logements sociaux :
- Fonctionnement : 9 800 euros
- Investissement : 70 000 euros

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le
10 AVR. 2015